

🌐 **Stage de pratique accompagnée à Bristol (Grande-Bretagne)**
Action mise en place avec le soutien de l'Association Bordeaux-Bristol



Le stage est ouvert aux étudiants de Master 1 mention « premier degré ».

Les étudiants suivront l'emploi du temps d'une classe dans une école primaire de Bristol ou de ses environs pendant deux semaines. Après un temps d'observation, ils seront invités à assurer tout ou partie de l'enseignement dans cette classe, en présence de l'enseignant titulaire. La période d'observation et de pratique ainsi que les contenus seront négociés au cas par cas avec l'enseignant anglais.

Orientations pédagogiques :

Le stage comprend :

- l'observation de classes dans les écoles de Bristol et ses environs dont le niveau correspond à l'école élémentaire française (de 3 à 11 ans) ;
- la conduite d'une séance d'enseignement préparée par l'étudiant avec l'aide du tuteur local (enseignant titulaire) avant son arrivée. L'enseignant titulaire assistera à cette séance et fera part, dans la mesure du possible, de ses observations ;
- la conduite de séances de français langue étrangère, en particulier sur des thèmes liés à la vie et l'histoire de Bordeaux et de la région Aquitaine (l'étudiant devra prévoir un projet porteur de la culture régionale avec des supports en français préparés avant le départ : affiches, cartes postales ou touristiques de Bordeaux, contes, supports vidéo, etc.) ;
- la participation à la vie de l'école afin de se familiariser avec le système éducatif anglais tout en améliorant les compétences en langue cible.

Le stage sera validé dans le cadre de l'unité d'enseignement correspondante du Master MEEF mention premier degré selon les modalités en vigueur à l'ESPE.

Les conditions matérielles :

L'hébergement est proposé et cofinancé par notre partenaire à Bristol. Les étudiants seront logés dans une famille d'accueil ou chez les enseignants des écoles primaires. **Une participation de 50 € par étudiant sera demandée.**

Il est indispensable que les étudiants sélectionnés pour le stage organisent leur voyage ensemble et prévoient une arrivée groupée à Bristol.

Nous vous rappelons les stagiaires devront prendre en charge l'ensemble des coûts liés à la mobilité, notamment :

- nourriture et frais de voyage ;
- assurance maladie et frais médicaux non couverts par l'assurance maladie ;
- livres, vêtements et dépenses personnelles ;
- coût du passeport et visa ;
- coût des transports ;
- toute autre dette contractée pendant la période de mobilité.

L'ESPE d'Aquitaine versera **une aide financière d'un montant de 388 €** à la fin du stage, sur présentation des justificatifs suivants :

- attestation de présence en stage ;
- compte rendu de stage dûment complété.

Le délai de remboursement est de 3 mois après dépôt des documents cités ci-dessus ([à télécharger sur le site des relations internationales de l'ESPE d'Aquitaine](#)).

Formalités d'entrée :

- pour les ressortissants de l'Union européenne, se munir d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité. Si vous n'êtes pas ressortissants de l'Union européenne, faire une demande de visa : <https://www.visa4uk.fco.gov.uk/home/welcome> ;
- se munir de la carte européenne d'assurance maladie. Les hôpitaux publics dans le cadre du N.H.S (National Health Service), de même que les soins dispensés par un médecin généraliste, sont accessibles à tous et gratuits en cas d'urgence médicale (maladie ou accident survenu sur le territoire britannique) pour les touristes français, qu'ils résident en France ou dans un pays de l'Union Européenne. Se présenter dans une « Surgery » pour obtenir un rendez-vous avec un médecin généraliste (plus communément connu sous le nom de GP ou General Practitioner).
- **Se munir obligatoirement d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) qui pourra vous être demandé dans les écoles. Pensez à en faire la demande sur le site internet : www.cjn.justice.gouv.fr**

Autres informations pratiques :

- La [carte ISIC](#) prouve le statut de l'étudiant dans le monde entier et permet de bénéficier de tous les avantages, services, réductions pour les transports, hébergements, culture, loisirs, etc.
- Monnaie locale : £1 (= 1,17€, source ministère des Finances 2016)

☞ Avant de partir, consultez les « conseils aux voyageurs » du ministère des Affaires étrangères et du développement international sur le site : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/royaume-uni-12351/>